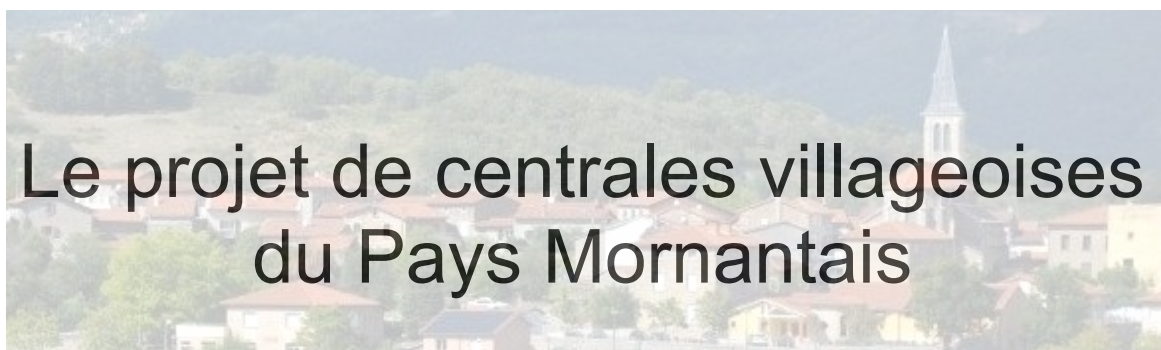


Centre-Est



Le projet de centrales villageoises du Pays Mornantais

Ce récit a été écrit à partir d'entretiens menés auprès des personnes suivantes rencontrées à la COPAMO¹, le 20 février 2018 :

- Mme Cécile Doffin, technicienne développement durable à la COPAMO ;
- M Guy Rivoire, président de la VEPM² ;
- M Gilles Dutrève, président de la SAS CVPM³ ;
- M Jean-Marc Dussardier, vice président de la SAS CVPM

et d'un entretien téléphonique auprès de :

- Mme Ghislaine Didier, ex vice-présidente COPAMO ;
- M Manteaux, citoyens de Mornant et actionnaire à la CVPM.

Merci à vous tous qui m'avez permis d'écrire l'histoire de votre projet !

AU MENU :

- En quelques lignes
 - Peut-on parler d'innovation territoriale ?
 - Peut-on dire que ce projet est une réussite ?
 - Pour démarrer : une recette
 - Quels sont les ingrédients ?
 - Cuisiner demande du savoir faire et de la bonne humeur : qu'en est-il ici ?
 - Le minuteur mène le bal
 - Pour le gâteau, la levure, ici des financements nécessaires
 - Pas trop de grains de sel si l'on veut que la recette prenne
 - Posons-nous maintenant la question : est-ce que tout le monde est content ?
 - Un cuisinier a souvent envie d'améliorer la recette, et ici ?
 - Au final, va-t-on publier sa recette, aider d'autres à l'utiliser, la faire évoluer ?
- Annexe - Historique



Les * renvoient aux annexes, les verbatims sont identifiés par « en italique ».

- 1 COPAMO : Communauté de Communes du Pays Mornantais
- 2 VEPM : Vivre Ensemble en Pays Mornantais, description en annexe.
- 3 CVPM : Centrales Villageoises du Pays Mornantais



Pour démarrer : une recette

Oui, ici la recette, c'est le concept de « centrales villageoises » mis au point par l'agence régionale de l'énergie et de l'environnement en Rhône-Alpes, Rhône-Alpes Énergie Environnement*, devenue AURAEE avec son extension à l'Auvergne. Sur le site internet des centrales villageoises⁴, tout y est : supports de communication, business plan, outils, conventions, modèle*, feuille de route, charte. A la demande de la COPAMO, Noémie Poize, chargée de mission à AURAEE, vient à Orliénas en décembre 2015 présenter le concept aux élus et aux porteurs potentiels. En mars 2016, une visite aux Haies, commune de la communauté de communes de la Région de Condrieu où sont installées 8 centrales villageoises, est planifiée pour les élus et les citoyens. Suit le forum Energie-Climat de la COPAMO de juin 2016, où stand et tables rondes sur le sujet sont organisés, et où le Président de la SAS des Centrales Villageoises de la Région de Condrieu, Hervé Cuilleron, témoigne et devient officiellement le parrain.

Quels sont les ingrédients ?



Pour monter un projet de centrales villageoises, la première chose à trouver, ce sont les toits... L'idée de départ était d'occuper l'ensemble du territoire de la COPAMO : « le max de villages impactés, le max d'élus concernés ». Au départ, les toits ont été si facilement trouvés, sur 12 des 16 communes de la COPAMO, que l'objectif initial de déposer 16 dossiers est passé à 27. A partir de 100 toits proposés, un long travail de sélection a eu lieu et 30 toits ont été choisis pour être proposés au bureau d'étude qui les a tous confirmés. Dans de nombreux cas de toits privés, les surfaces de toiture disponibles étaient insuffisantes ou mal orientées. Au final, on compte 6 toitures privées et 20 toitures publiques. Pour les toits privés, comme un seul décideur est concerné, les contraintes administratives se limitent à la signature d'un bail civil devant notaire. Pour les toits des collectivités locales, la signature d'une convention temporaire d'occupation est nécessaire et, dans ce cas-là, le service juridique de la COPAMO intervient.

4 site <http://www.centralesvillageoises.fr/web/guest/boite-a-outils>



Cuisiner demande du savoir faire et de la bonne humeur : qu'en est-il dans le cas du Mornantais ?

Ici, compétences et bon état d'esprit semblent avoir été réunis. Les compétences sont variées et complémentaires allant d'une grande expertise technique en la personne de Mr Gérard Moine, membre du conseil de gestion des CVPM et spécialiste du photovoltaïque depuis 40 ans, à de nombreuses personnes se rendant toujours disponibles, avec une forte volonté de bien faire. Les élus, bien informés, rassurés par les nombreuses réunions, la visite aux Haies, la communication omniprésente qui a



permis de lever les résistances, la technicité de l'équipe projet, ont permis la participation de chacun comme en témoigne une des personnes rencontrées : « au fur et à mesure des rencontres, on a pu découvrir l'apport de la diversité de chacun, de la façon de voir de chacun, c'est perturbant mais à la sortie cela donne un projet riche...

l'apport des citoyens à la décision, aux prises de décisions des élus ... est vraiment très riche, la diversité, c'est exceptionnel d'efficacité! ». Plus qu'un savoir faire, de la bonne humeur, il semble qu'un état d'esprit général soit nécessaire comme en témoigne un acteur qui parle même d'une philosophie : « *ici, il y a une philosophie, une façon de voir la vie, l'engagement, le rapport aux autres et aux générations futures ...* » et d'ajouter « *il a aussi fallu un peu d'utopie, de rêve et d'envie de déplacer des montagnes* ».



Le minuteur mène le bal ...

Dans le cas des centrales du Pays Mornantais, on peut dire que le temps a été le maître. En effet, Mr Moine, très au fait de l'actualité et des évolutions programmées « *il va y avoir un arrêté tarifaire en mai 2017 : ça va dégringoler... il n'y aura plus de prime d'intégration* » avait, dès le début, prévenu que pour que le modèle soit économiquement rentable il fallait avoir fait la demande de raccordement avant fin déc 2016. De même, les modalités d'assurance des installations allaient aussi évoluer dans ce même temps, l'Agence Qualité Construction (l'AQC) ayant prévu de modifier les textes. Victime du succès de ses débuts (le photovoltaïque rapportait 60c€/kWh pour aujourd'hui 23c€/kWh), de nombreuses entreprises novices en photovoltaïque se sont lancées sur ce marché prometteur provoquant, à cause de leur inexpérience dans le domaine ou en raison d'installation de matériel bas de gamme, contre-performances et déclarations de nombreux sinistres. En conséquence, à partir du 1er janvier 2018, les assurances ne garantissent plus la décennale. D'où la pression : « *en Comité de Pilotage, il fallait décider de suite, les délais entre les réunions étaient très courts* ». Ainsi, en un temps record, les toits ont été choisis, les 30 études de faisabilité menées à bien et les dossiers complets de demandes de raccordement déposés fin décembre 2016.



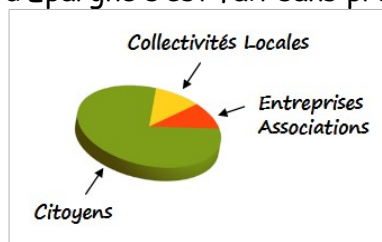
Pour le gâteau, la levure, ici des financements nécessaires

Comme la levure pour le gâteau, ici les financements étaient nécessaires pour que le projet prenne de l'importance. Dès le début, la COPAMO a choisi de s'investir en se rendant utile dans l'organisation d'événements et par de la communication auprès des élus. Mais, comment s'organiser pour participer financièrement au projet ? Le décret* du 14 décembre 2015,

ouvrant aux collectivités le droit au financement participatif, est tombé à pic en lui permettant de voter une prise de participation de 5 000€ au capital de la SAS CVPM et une avance en compte courant de 10 000€ remboursable sur 6 ans. Le processus était amorcé...

Le Pays Mornantais est membre du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, territoire à énergie positive qui porte un projet d'études d'installations photovoltaïques dans les Vallons du lyonnais. Le SOL avait depuis le début participé aux réunions du projet mornantais. Engagé dans la démarche Tepos* et profitant des financements perçus dans ce cadre, il soutient, dès octobre 2016, le projet à hauteur de 20 000 € en intégrant les toitures mornantaises aux études de faisabilité de toitures solaires (choix du cabinet Cythélia de Chambéry) qu'il lançait pour son propre compte. Par ailleurs, un appel à projet de la Région a permis une participation importante de la part de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux d'installation. Comme le disent les représentants rencontrés : *« dommage, qu'il faille prouver que le projet est viable sans subvention pour en bénéficier. Si c'est viable, on vous finance... »*.

Même constat pour les banques : obligation de détenir suffisamment de fonds propres pour pouvoir emprunter ! Heureusement, après les financements du SOL, de la COPAMO et de nombreux actionnaires, l'obtention du prêt auprès de la Caisse d'Épargne s'est fait sans problème.



Une SAS à statut coopératif implique citoyens et collectivités : on donne ce que l'on veut, au minima une part de 50€. Le principe : un actionnaire, une voix. Très rapidement, les citoyens se sont impliqués dans l'apport financier. Lors de la 2ème réunion publique, le 24 janvier 2017, organisée par la CVPM, le noyau d'actionnaires

s'élargit : suite à l'appel à souscriptions, 36 nouveaux actionnaires se font connaître dès le soir même parmi les 126 participants. Auprès des parents, l'argument était de responsabiliser leurs enfants en leur permettant de devenir actionnaires, c'est ainsi que 30 mineurs ont souscrit au capital de CVPM.

Aujourd'hui, on compte 265 personnes physiques pour un total de 115 900 € (soit 437 €/personne) et 17 personnes morales (collectivités locales, communes, entreprises, associations) dont la participation atteint 26 100€. Les personnes interviewées racontent : *« l'objectif de récolter une somme de 100 000€ a été atteint en un minimum de temps....on a fait du bruit... et ça continue... des gens veulent participer... »*.

Avec Vous !





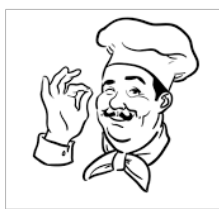
Pas trop de grains de sel si l'on veut que la recette prenne...

Ici, les principaux protagonistes reconnaissent qu'ils n'ont pas eu trop d'imprévus. Des problèmes ? *« il y en a eu, bien sûr, c'est comme pour tout »,* des moments d'angoisse ? *« Oui, quand le dépôt de statuts n'en finissait jamais »,* des freins *« ce sont les gens qui se les mettent à eux-mêmes, il faut prendre des risques mesurés »,* puis *« on a mis les moyens pour les résoudre au fur et à mesure : liens, médiation, énergie, écoute... »*. Ils donnent, pour exemple, le cas des établissements recevant du public (ERP) classés dans le 1^{er} groupe (les plus gros ERP) qui doivent obligatoirement être vérifiés par le service des pompiers. C'est ainsi que lors de la présélection des toits, d'après le pompier préventionniste qui a effectué les vérifications, les normes sont respectées. Mais lors de la visite de la salle d'animation de la commune de Taluyers, un autre pompier juge la réalisation dangereuse en cas d'intervention d'urgence et demande à ce qu'elle soit démontée. De multiples réunions, appels téléphoniques et une médiation avec tous les élus et le prévisionniste ont été nécessaires. Ce contre-temps a occasionné des coûts supplémentaires, rajouté deux mois de délai. En effet, il a fallu revenir sur chacune des 8 installations concernées avec une demande d'autorisation de travaux, attendre l'obtention d'un avis favorable pour travaux et enfin l'accord d'un nouveau cabinet de contrôle pour l'exploitation.

Mais que s'est-il passé ? les textes réglementaires datent de 2009 et ceux de 2013, précisant les critères à respecter, n'ont pas encore pu être validés. Il semble que chaque pompier interprète à sa façon et refuse de prendre un risque (il faut savoir que les panneaux photovoltaïques peuvent produire 600 volts en continu).

Il y a aussi eu le problème du toit de la commune de Sainte-Catherine. Lors de la mise en location de toits communautaires en 2016, la commune de Sainte-Catherine appartenait à la COPAMO avant de rejoindre, au 1^{er} janv 2018, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Cela a engendré un problème pour le bail du toit qui changeait, du fait, de propriétaire. Après un délai pour fixer les tarifs, les travaux, fin 2017, la commune a acheté le toit et la convention d'occupation temporaire a pu enfin être signée avec la commune.

Il semble qu'on puisse ajouter à cette liste, la difficulté dont a fait part la COPAMO pour monter des conventions jugées inhabituelles : *« une convention avec une centrale villageoise, c'est compliqué... »*, heureusement ils ont pu échanger avec la SAS des Centrales Villageoises de la Région de Condrieu, leur parrain et être aidé par AURAE. Enfin, pour répondre à l'appel à projet de la Région, d'autres Centrales Villageoises ayant pratiqué ont prêté main forte.



Posons-nous la question : est-ce que tout le monde est content ?

Les entretiens mettent en évidence une relation gagnant-gagnant qui explique en grande partie le succès du projet. Il semblerait en effet



que tout le monde se dise satisfait. Alors, essayons de voir pourquoi et comment on en est arrivé là.

Il semblerait que le projet soit venu à point nommé au moment où la Copamo avait déjà structuré sa politique développement durable au travers du projet de territoire faisant de la transition énergétique un axe fort. La COPAMO a soutenu ce projet citoyen par volonté politique, pensant qu'il pourrait répondre aux enjeux du développement durable par une synergie entre acteurs et augurant que ce projet citoyen permettrait à chacun de sortir de la passivité, de devenir acteur, de restaurer du lien social dans un engagement collectif pour l'avenir.

L'association VEPM, de son côté, regrettait d'initier des débats, certes intéressants, mais qui ne débouchaient sur rien de constructif, elle reconnaît que *« ce projet leur a permis de mieux sentir les choses et leur a donné de la matière pour rentrer en communication avec les citoyens »*. Par ailleurs, la COPAMO engagée dans un plan de mandat et un projet de territoire n'avait pas une politique structurée autour du développement durable et était intéressée par les compétences qu'offrait la CVPM. Le SOL, quant à lui, avait de l'argent, des projets, mais avait besoin d'un cas pour concrétiser son action sur le territoire.

Et les citoyens, me direz-vous ? ils sont aujourd'hui 250 à avoir participé, engagés, convaincus, curieux, désireux de prendre part de manière active à la transition énergétique sans se soucier de leur propre profit financier et fiers de pouvoir dire : *« j'ai fait du photovoltaïque sans disposer de la toiture bien exposée chez moi, mais en profitant de toitures collectives », « on n'est pas simple donateurs, on est acteurs, c'est grâce à nous tous, c'est une initiative citoyenne... »...*

Un cuisinier a souvent envie d'améliorer la recette, et ici ?

Aujourd'hui, force est de constater que le modèle de départ n'est plus viable suite, notamment, à la baisse du coût de rachat de l'électricité. Le modèle va devoir s'adapter. Des idées sont explorées comme celle de changer la surface des installations. Dans son projet de territoire et dans le plan de mandat, la COPAMO s'est engagée à soutenir le développement des énergies renouvelables, avec comme objectif de passer de 11% actuellement à 20% de production d'énergie par des ressources renouvelables.



Le diagnostic énergétique, réalisé en 2015, montre que le photovoltaïque a le potentiel le plus important sur le territoire (30 % de toitures à équiper), même si le mix énergétique reste un enjeu fort. Par ailleurs, les évolutions dans ce domaine sont nombreuses et celles qui devraient permettre de produire de l'électricité en auto consommation semblent intéressantes à prendre en considération... devenir indépendants ... de nouvelles réflexions sont en cours pour essayer, sensibiliser... peut-être vers d'autres énergies renouvelables... *« on ne peut pas produire que de l'énergie solaire pour équilibrer la demande d'énergie du territoire... »*.



Au final, va-t-on publier la recette, aider d'autres à l'utiliser, la faire évoluer ?

La charte stipule : « les Centrales villageoises communiquent sur les projets qu'elles ont réalisés afin d'en favoriser l'essaimage. Lorsqu'elles améliorent les outils et services mis à disposition sur le site www.centralesvillageoises.fr ou lorsqu'elles en créent d'autres, les Centrales villageoises partagent ces avancées avec les autres sociétés ».



La SAS Centrales Villageoises du Pays Mornantais reconnaît l'intérêt de se regrouper avec les autres centrales pour négocier un tarif d'achat des installations moindre auprès des fournisseurs, pour discuter les prix d'achat des matériaux chez les grossistes par les installateurs lors de commandes groupées, d'où l'intérêt de continuer dans cette démarche où chacun (20 centrales) apporte des améliorations et fait profiter de son expérience et de sa technicité. D'ailleurs à son tour la CVPM a décidé de parrainer une centrale dans les Vallons du Lyonnais.

On vient de voir l'utilité à ce que les centrales s'entraident et comment elles le font à ce jour de manière informelle. De plus, le succès du concept est tel que les centrales villageoises fleurissent un peu partout et même hors Rhône-Alpes. Dans ce contexte, RAEE, devenue AURAEE, et ses équivalents ont décidé qu'il était temps de se coordonner dans une structure officielle et bien identifiée. C'est ainsi que le projet de fédérer les 30 structures au sein d'une association des centrales villageoises devrait se concrétiser prochainement.

Tenant compte des constats précédents, qui montrent à quel point il serait difficile de rester calqué sur un modèle toit/orientation/surface avec les évolutions actuelles de la filière photovoltaïque, la COPAMO cherche à développer cette démarche sur des toits d'entreprises. Le but est que les entreprises prennent le relais, la COPAMO facilitera et donnera des exemples, la CVPM les aidera, par ses relations, à convaincre les entreprises (brasserie, etc.). Et la COPAMO de conclure : « *ici, on est tous engagés, même les entreprises, et chacun peut s'investir à son niveau !* » .

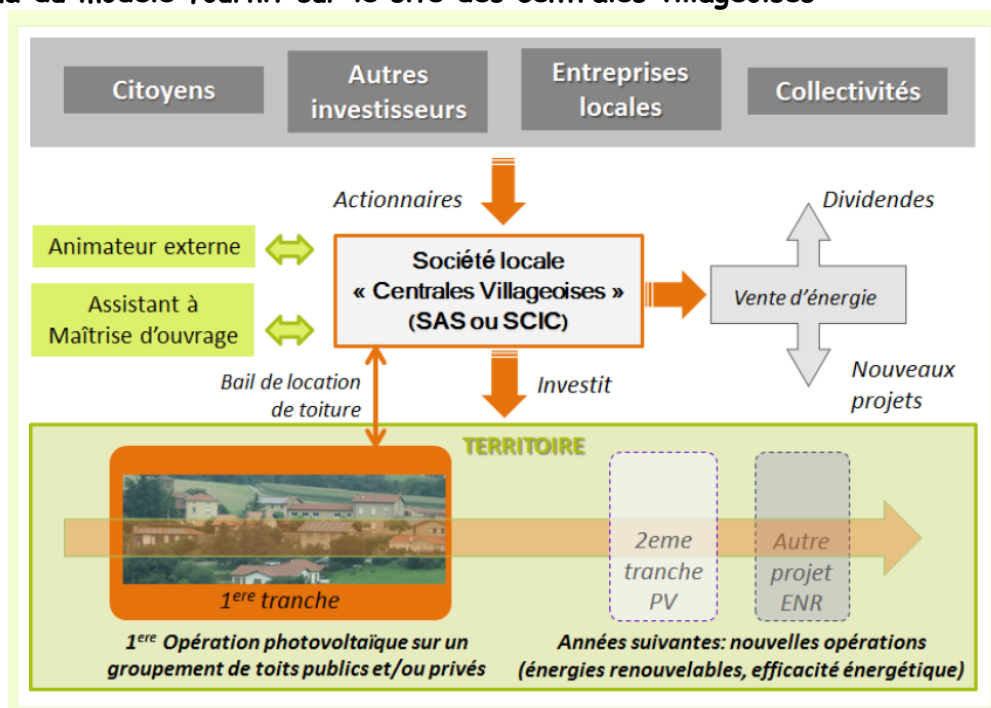


ANNEXE

L'association « **Vivre Ensemble en Pays Mornantais** » : association d'éducation populaire née en 2000 ? elle vise à promouvoir la vie démocratique dans le territoire du Pays Mornantais , la solidarité, le refus de toutes les discriminations. (cf. site <http://www.vepm.net/>). Son président est Monsieur Guy Rivoire.

Issues d'une expérimentation menée dans les parcs naturels régionaux de la région rhône-alpes, les **centrales villageoises** sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales. (cf. site internet <http://www.centralesvillageoises.fr/web/guest/accueil>).

Schéma du modèle fournit sur le site des centrales villageoises



Une **SAS** est une société coopérative locale portée par un territoire qui a pour but de développer les énergies renouvelables ainsi que la maîtrise de l'énergie sur ce territoire, en associant citoyens, collectivités locales et entreprises. La SAS à capital variable exploite les Centrales Villageoises. Son mode de fonctionnement est de type coopératif : un actionnaire = une voix. Les votes sont pondérés par trois collègues : "particuliers", "collectivités territoriales", et "autres personnes morales". L'objectif est d'impliquer le maximum d'habitants dans la « transition énergétique ».



La **COPAMO** comptait 16 communes en 2016, suite à des fusions de communes et à un départ, en 2018, elle compte aujourd'hui 11 communes, pour une population totale de 27 926 hab. En 2015 .

L'agence régionale de l'énergie et de l'environnement en Rhône-Alpes, **Rhône-Alpes Energie Environnement (RAEE)**, devenue **AURAEE avec son extension à l'Auvergne**, a initié en 2010 l'expérimentation des centrales villageoises en lien avec les Parcs naturels régionaux de la région Rhône-Alpes.

Le décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 : les collectivités territoriales et leurs établissements n'étaient jusque là pas autorisés à confier à un organisme tiers l'encaissement de recettes propres pour leur compte en lien avec une opération de financement participatif. Le décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant sur les dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, ouvre l'accès au financement participatif pour ces derniers.

Un territoire TEPOS est un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus"). Il intègre par ailleurs la question de l'énergie dans un engagement politique, stratégique et systémique en faveur du développement local. La marque TEPOS est déposée par le CLER, réseau pour la transition énergétique.

Il existe en Auvergne-Rhône Alpes un programme régional TEPOS porté par la communauté de travail régionale ADEME-Région-DREAL.



HISTORIQUE

octobre 2015	Au cours d'un café citoyen « pour une production d'énergie renouvelable sur notre territoire : pourquoi, comment, quels enjeux... des liens utiles pour comprendre ». Organisé à Orléanas par VEPM, 80 habitants du Pays Mornantais manifestent leur intérêt pour participer à ce projet.
décembre 2015	Invitée à Orléanas par la COPAMO, Noémie Poize, de Rhône Alpes Energie Environnement, présente le concept des Centrales Villageoises aux élus et aux porteurs de projets potentiels.
décembre 2015	Constitution d'un comité de pilotage, 17 personnes dont des « experts ».
janvier 2016	18 personnes, dont 5 élus des communes du territoire, constituent un COmité de PILotage. La COPAMO soutient la démarche.
mars 2016	Réunion publique à Orléanas sur « état de l'art réglementaire et économique du photovoltaïque ». Cette réunion est animée par Gérard Moine, spécialiste du photovoltaïque depuis 40 ans, et membre du Comité de Gestion de CVPM.
avril 2016	Organisation du groupe de pilotage en 2 sous-groupes : une commission technique (recherche de toitures), une commission économique et juridique.
4 juin 2016	Participation au Forum « Energie et Climat » de la COPAMO stand et participation à la table ronde sur les énergies renouvelables.
15 juin 2016	Réunion publique d'information où sont récoltées les premières intentions de participations au capital de la SAS - Emergence du projet.
été 2016	Préparation des statuts de la SAS et élaboration du business plan avec le cabinet d'expertise comptable qui suit les « Centrales Villageoises de Condrieu » et d'autres.
octobre 2016	Avec le soutien financier du SOL (Syndicat de l'Ouest Lyonnais) lancement de l'Appel d'Offre auprès des cabinets d'études pour l'accompagnement sur les études de faisabilité des toitures solaires (choix du cabinet Cythélia de Chambéry).
31 octobre 2016	Dépôt des statuts et immatriculation de la SAS « Centrale Villageoises du Pays Mornantais » au registre du commerce et des sociétés de Lyon.
novembre 2016	Réalisation d'une trentaine d'études (= 20 000 € financés par les aides du SOL) de toitures (8 toitures privées et 22 toitures communales).
22 novembre 2016	La COPAMO vote une prise de participation de 5000€ au capital de la SAS CVPM et une avance en compte courant de 10000€.



28 décembre 2016	CVPM dépose 26 dossiers de demande de raccordement d'installations photovoltaïques de moins de 9kWc et une de 36kWc auprès d'ENEDIS (ex: ERDF).
6 janvier 2017	Enedis accuse réception (à date du 28/12/2016) de 27 dossiers complets. (tarif d'achat du kWh bloqué à celui du quatrième trimestre 2016, soit 23, 93 c€)répartition des toitures : 17 communales sur 10 communes, 2 intercom, 8 privées sur 6 communes.
24 janvier 2017	Présentation publique des toits porteurs des premières « Centrales Villageoises » du Pays Mornantais salle de la COPAMO à Mornant 120 participants, 36 nouveaux sociétaires le soir même, ce qui augmente le capital de la SAS coopérative de 22 000 €. La mobilisation continue (objectif de souscription publique = 100 000 € en 2017).
	Avancement du projet- phase développement 2 : avril à fin 2017.
18 Avril 2017	Fixation du nouvel actionnariat :232 actionnaires personnes physiques (dont 30 mineurs) + 8 actionnaires personnes morales + 5 associations et entreprises à total 245 actionnaires, 119 900 € (moyenne : 485 €).
17 mai 2017	Assemblée Générale Extraordinaire : après une présentation de l'état des lieux du projet (technique, financier, juridique...), l'AG donne à l'unanimité le pouvoir au Conseil de Gestion pour passer à la phase opérationnelle.
juin 2017	Sélection des entreprises et planification prévisionnelle (3 tranches d'août 2017 à novembre 2017, solde en janvier 2018) Signature contrat assurances auprès de MMA.
août 2017	Lancement des travaux d'installation des centrales photovoltaïques. Poursuite des dossiers pour finaliser le choix des toitures qui recevront une installation (28 à titre prévisionnel).
juillet 2017	Signature offre de prêt CAISSE D'EPARGNE : · Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région ARA · Début signature des baux de location de toits et des dossiers assurance par site.
Au 31 déc 2017 :	3/4 des centrales, soit 21 sont installées sur 26 prévues, 20 installations produisent déjà de l'électricité. Toutes les installations ont une puissance de 9kWc et une de 36 kWc dans la commune de Taluyers sur la toiture de la salle d'animation. Ce projet produit plus d'énergie, mais n'est pas intégré au bâti (en surimposition) et bénéficie d'un tarif moindre (0.124€/kWh au lieu de 0.2393€). Cette installation sera plus longue à amortir, 7 ans au lieu de 4 ans. Toute l'électricité produite est injectée dans le réseau et vendue à EDF-OA (ou ENERCOOP) par la CVPM, propriétaire des installations selon un contrat de vente de l'électricité signé suite à la demande de



	raccordement à Enedis. Il y a un contrat avec Enedis pour chaque installation. Le producteur doit facturer à EDF qui a obligation d'achat, sous contrôle d'Enedis. Le tarif est garanti sur 20 ans, à dater de la mise en production, selon un barème fixé au moment de la signature du contrat de raccordement (exemples : 0.2393 €/KWh pour les premières installations de 9 KWc, 0.124 € pour celle de 36 Kwc). La 1er facture (pour vendre leur électricité) sera envoyée dans un an, à la date d'anniversaire de la mise en service. Comme elles sont raccordées au circuit depuis fin octobre, la 1er facture sera envoyée fin oct 2018. En partant du principe que la facture sera payée sous 15 jours, ils toucheront de l'argent d'EDF au mois de novembre 2018. Ce qui permettra de payer la banque qui a décalé sa première échéance annuelle en janvier 2019.
--	--